

APPEL À CONTRIBUTIONS POUR UNE INITIATIVE (sans analyse d'impact)

INTITULÉ DE L'INITIATIVE	Communication sur l'amélioration de la réglementation
DG CHEF DE FILE – UNITÉ RESPONSABLE	Secrétariat général, SG.C.2 Amélioration de la réglementation & simplification
TYPE PROBABLE D'INITIATIVE	Communication
CALENDRIER INDICATIF	T2-2026
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	Mieux légiférer - Commission européenne
<p><i>Ce document est fourni à titre d'information seulement. Il ne préjuge pas de la décision finale de la Commission quant à la poursuite de cette initiative ou quant à son contenu final. Tous les éléments de l'initiative décrits dans le présent document, y compris son calendrier, sont sujets à changement.</i></p>	

A. Contexte politique, définition du problème et contrôle de la subsidiarité

Contexte politique

Le [programme de travail de la Commission pour 2026](#) intitulé «Le moment de l'indépendance de l'Europe» annonçait une modernisation du cadre pour une meilleure réglementation afin de permettre une Europe plus simple et plus rapide.

Problème que l'initiative vise à résoudre

Le cadre pour une meilleure réglementation de la Commission, reconnu comme l'un des meilleurs au monde par l'OCDE, est un atout essentiel de l'élaboration des politiques de l'UE. Les propositions de la Commission doivent continuer à être fondées sur les meilleures données factuelles disponibles, y compris au moyen de consultations des parties prenantes concernées, en vue de produire les effets souhaités sur le terrain. Cela étant, le rythme de plus en plus rapide de l'élaboration des politiques dans un contexte d'évolution constante et de volatilité de l'environnement géopolitique exige que la Commission soit en mesure de prendre des mesures rapides et décisives. Le cadre pour une meilleure réglementation, qui comporte actuellement des évaluations complexes, des bilans de qualité et des analyses d'impact, doit donc être réexaminé afin de s'assurer que les initiatives de la Commission sont à la fois opportunes et effectivement adaptées aux besoins des citoyens, des entreprises et de la société de l'Union dans son ensemble. L'insistance insuffisante sur la proportionnalité dans l'application de ces outils peut entraîner une utilisation inefficace des ressources et une valeur ajoutée limitée pour les décideurs et les parties prenantes.

L'efficacité du cadre pour une meilleure réglementation dépend également de la manière dont les parties prenantes sont consultées. En vertu des règles actuelles, les parties prenantes sont approchées à plusieurs reprises par différents canaux: consultations publiques, enquêtes ciblées, groupes d'experts, dialogues sur la mise en œuvre et « test de réalité ». Cela tend à provoquer une lassitude des parties prenantes et à réduire l'utilité globale des contributions,

comme le souligne le [rapport Letta](#), qui suggère une approche «unique» pour la collecte d'informations essentielles.

Enfin, l'efficacité de l'amélioration de la réglementation est étroitement liée aux choix législatifs qu'elle éclaire. Les conclusions du Conseil européen de [juin](#) et [octobre](#) 2025 soulignent l'importance d'une approche fondée sur la «simplicité dès la conception». Il est nécessaire de poursuivre les efforts à tous les niveaux – européen, national et régional – pour garantir un cadre réglementaire clair, simple, intelligent, propice à l'innovation et aux PME, sans compromettre la prévisibilité, les objectifs stratégiques et les normes élevées. Pourtant, de nombreuses législations de l'UE sont très détaillées et complexes, ce qui peut les rendre difficiles à mettre en œuvre ou à transposer en temps utile et peut retarder l'obtention des avantages qui en sont escomptés.

Base de l'action de l'Union (base juridique et analyse de la subsidiarité)

Base juridique

Le cadre de la Commission pour une meilleure réglementation est fondé, entre autres, sur les principes généraux de subsidiarité et de proportionnalité énoncés dans les traités (article 5 du traité sur l'Union européenne). Il vise à guider les services de la Commission dans la conception et l'élaboration des politiques et de la législation de l'UE de manière à ce qu'ils atteignent leurs objectifs de manière efficace au profit des citoyens, des entreprises et de la société civile de l'UE. Il est intégré dans les méthodes de travail de la Commission et traduit dans les lignes directrices et la boîte à outils pour une meilleure réglementation.

Nécessité pratique d'une action de l'Union

Le cadre de la Commission pour une meilleure réglementation oriente la manière dont la Commission conçoit les politiques. Elle s'applique au processus décisionnel de l'UE. Leur rationalisation et leur amélioration ne peuvent donc être réalisées qu'au moyen d'une action au niveau de l'UE.

B. Obejtif de l'initiative et moyens de l'atteindre

L'initiative vise à améliorer le cadre de la Commission pour une meilleure réglementation afin de veiller à ce que les initiatives de l'UE continuent de produire les résultats escomptés et restent adaptées aux objectifs poursuivis et aux défis futurs dans l'environnement géopolitique et économique actuel.

Objectifs spécifiques et domaines d'action:

- 1) Permettre une action rapide et décisive de l'UE, fondée sur des données probantes

Le cadre de la Commission pour une meilleure réglementation devrait fournir la base factuelle nécessaire à une prise de décision éclairée tout en permettant une action rapide et décisive. L'initiative envisagera une évaluation plus focalisée des impacts, une analyse plus ciblée et une approche plus proportionnée afin de mieux adapter les instruments d'amélioration de la réglementation aux types ou à l'importance des initiatives et à l'importance des incidences probables. Cela devrait impliquer des voies accélérées pour les initiatives sensibles au facteur temps afin de répondre aux besoins pressants et de permettre à la Commission d'agir dans des situations d'urgence.

2) Rendre le système de consultation plus intelligent

Les processus de consultation devraient être mieux définis, ce qui améliorerait leur valeur pour mobiliser les parties prenantes et éclairer la prise de décision. Le choix des instruments de consultation devrait être mieux adapté au caractère et à la portée de l'initiative (par exemple, très technique ou plus général). L'initiative examinera comment rendre les consultations avec les parties prenantes plus efficaces et efficientes.

3) « Simplicité dès la conception »

Le corpus législatif de l'UE est vaste et parfois complexe. En appliquant la « simplicité dès la conception » dès la préparation des nouvelles propositions législatives, la législation de l'UE peut devenir plus claire, plus simple, plus facile à mettre en œuvre et à transposer, plus exécutoire et moins contraignante. Les domaines de réflexion examinés comprennent le choix des instruments réglementaires (directives, règlements, décisions, actes d'exécution et actes délégués) et des approches (harmonisation complète, harmonisation minimale, cadre général/flexibilité), l'utilisation de clauses types, l'élaboration de politiques adaptées au numérique, etc.

Incidences probables

Les modifications apportées à la politique de la Commission en matière d'amélioration de la réglementation à la suite de la présente communication sont susceptibles d'améliorer le cadre tout en garantissant une élaboration des politiques fondée sur des données probantes et en conduisant à une meilleure législation. Une politique modernisée d'amélioration de la réglementation permettrait de disposer de la meilleure base factuelle possible pour différents types de propositions, y compris les propositions urgentes. Il permettra des processus plus efficaces et une meilleure utilisation des ressources. En outre, l'introduction d'une approche fondée sur la « simplicité dès la conception » facilitera l'interprétation, la mise en œuvre, la transposition et l'application de la législation de l'Union. En conséquence, les citoyens et les entreprises de l'UE bénéficieront de meilleures règles de l'UE.

Suivi futur

La Commission assurera le suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité de la politique actualisée d'amélioration de la réglementation, en l'adaptant si nécessaire aux circonstances futures.

C. Amélioration de la réglementation

Analyse d'impact

L'initiative concerne une politique interne de la Commission élaborée dans une communication, sans actions contraignantes pour les parties prenantes. Conformément aux principes d'amélioration de la réglementation, aucune analyse d'impact n'est requise pour de telles initiatives.

Stratégie de consultation

Le présent « appel à contributions » sera publié en anglais, en français et en allemand sur le site web de la Commission consacré à la consultation « *Donnez votre avis* » pendant quatre semaines. Les contributions peuvent être fournies dans les 24 langues officielles de l'UE. Les résultats de cet « appel à contributions » éclaireront l'élaboration de la communication.

Objectif de la consultation

La politique de la Commission visant à mieux légiférer a des implications pour de nombreuses parties prenantes dans l'UE. Elle a une incidence sur la manière dont la Commission consulte tous ceux qui sont concernés par les politiques qu'elle propose et sur la manière dont les éléments probants qui sous-tendent ces propositions sont présentés. Par conséquent, la Commission souhaiterait entendre les parties prenantes intéressées sur la manière dont sa politique d'amélioration de la réglementation pourrait encore être améliorée afin de rester adaptée à l'objectif poursuivi et aux défis futurs. La Commission souhaiterait connaître le point de vue des parties prenantes sur les questions suivantes:

- 1) Comment la Commission pourrait-elle mieux concilier la nécessité de politiques fondées sur des données probantes et celle d'une action urgente dans la conduite de ses activités d'amélioration de la réglementation?
- 2) Comment la Commission pourrait-elle garantir une approche globale des consultations des parties prenantes en vue de mettre en œuvre une méthode plus efficace et plus efficace de collecte des informations essentielles, y compris, éventuellement, dans différents domaines d'action?
- 3) Quelles mesures concrètes pourraient être prises pour rendre la législation de l'UE plus simple et plus facile à mettre en œuvre dans la pratique (par exemple en ce qui concerne les instruments juridiques, l'utilisation d'actes délégués et d'actes d'exécution ou l'application d'outils numériques, etc.)?

Public cible

La Commission invite tous ceux qui s'intéressent à sa politique d'amélioration de la réglementation et ceux qui ont une expérience pratique de la participation à diverses activités de consultation à répondre à cet «appel à contributions». Les points de vue des particuliers, des organisations de la société civile, des associations professionnelles, des entreprises individuelles, des organisations non gouvernementales, des gouvernements nationaux, des collectivités locales et régionales, du monde universitaire, des groupes de réflexion, etc. sont tous les bienvenus.